

N°DBCA-2023-026

- Membres théoriques :  
5
- Membres en exercice :  
5
- Membres présents :  
4
- Votants :  
4



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE DEMANDER LES SUBVENTIONS AU TITRE  
DU FONDS VERT**

Le 06 avril 2023, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, 3<sup>ème</sup> Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5<sup>ème</sup> membre

**ETAIT ABSENTE EXCUSEE**

- Madame Louisa COUPPEY, 2<sup>ème</sup> Vice-présidente

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

<b>Projet d'établissement</b>		
<b>Les Politiques</b>	<b>Les Axes Stratégiques</b>	<b>Les Segments de Travail</b>
Sociétale	Assurer un service public de qualité sur le territoire	Garantir la qualité des interventions de secours

\*

\* \*

Vu :

- la délibération du Conseil d'administration n°2021-CA-30 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.

\*

\* \*

L'année 2022 a été marquée par des incendies de forêt et de végétation d'une ampleur exceptionnelle avec 72 000 hectares brûlés en France.

Le département de la Seine-Maritime n'a pas été épargné, et a été confronté à ces nouveaux phénomènes climatiques qui aggravent l'exposition à ce risque.

L'Etat met en place des subventions, appelées Fonds vert, afin de participer au financement de projets ayant pour objet :

- de protéger et défendre des zones déjà urbanisées contre les incendies,
- de réduire la vulnérabilité des constructions et équipements nécessaires à la gestion de crise,
- d'aménager les forêts aux abords des zones urbanisées,
- de mettre en œuvre des obligations légales de débroussaillage,
- de détecter de manière précoce les départs de feux et les surveiller,
- de connaître, informer préventivement et développer la culture du risque.

Les Services d'incendie et de secours sont au nombre des porteurs de projets éligibles.

Au sein de la Seine-Maritime, cette subvention permettrait au service de se faire financer des outils pour réaliser, exploiter et utiliser la cartographie des massifs à risque, et d'acquérir des éléments permettant de pénétrer dans les massifs forestiers.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Président à signer les demandes de subventions au titre du Fonds vert.

\*

\* \*

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

**Le Président du Conseil d'administration,**

Signé électroniquement, le 07/04/2023  
Andre GAUTIER, Président CASDIS

**André GAUTIER**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20230407-DBCA-2023-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

